COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 26 Juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à vingt heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de **M. GATARD**, Maire.

Étaient présents :
M. GATARD Christian, M. VALLÉE Didier, Mme RIOLET Murielle, M. SCAVINER Yves, Mme BERHOUET Florine, M. CHANDENIER Jacques, Mme HALLARD Claudie, M. COUILLANDEAU Jean-Michel, Mme DUGUET Véronique, M. BEAN Thibault, Mme MONMARCHE-VOISINE Agnès, Mme BEDET Anaïs, Mme DUBOIS Florence, M. RUSSEAU Guy, Mme GALLMANN Delphine, M. CARRERE Laurent, Mme BRAGOULET Marie-Noelle, Mme KHELIFI Chantal, Mme BEIGNEUX Céline, M. LE SOURNE Philippe, M. CHOUTEAU Christian, M. BESNIER William, Mme TAILLANDIER-SCHMITT Anne, M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERRY Patrick.

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :
- M. DELCROIX Yves à M. VALLEE Didier,
- M. BOUTET Kévin à Mme RIOLET Murielle
- M. ROLQUIN Michel à M. LAMY Michel,
- M. CHEVILLARD Jérôme à Mme CHAMPIGNY Marie-Martine

Etait excusé :
- M. GADRAT Antoine,

Etaient absents :
- Mme GEORGET Anne,
- M. GARCIA Guillaume.

M. VALLÉE Didier est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2025 et répartition des sièges de conseillers métropolitains par communes à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

M. le Maire

Mes chers collègues, comme il est 20 h, nous allons ouvrir la séance de notre Conseil municipal. J'ai reçu des excuses et des pouvoirs. [...] Nous allons procéder à la désignation du secrétaire ou de la secrétaire de séance. J'ai un volontaire qui s'est manifesté auprès de moi. Il s'agit de Didier VALLÉE. Il m'a demandé d'être secrétaire comme une grande faveur, croyant que cela donne des points pour la retraite. Je n'ai pas voulu le contrarier. Nous n'avons pas de voix contre, pas d'oppositions, pas d'abstentions. Je vous remercie.

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de notre séance du 15 mai. Avez-vous des demandes de correction à réaliser ? Non, s'il n'en existe pas, je vais le mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cela est adopté, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

Nous avons ensuite une délibération qui concerne la répartition des sièges de conseillers métropolitains par communes, à compter du renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026, en d'autres mots, à compter des élections municipales de mars 2026, parce que nous supposons qu'elles auront lieu en mars 2026. La date n'est pas encore officiellement communiquée. D'après ce que nous croyons savoir, elles auront lieu le 15 et le 22 mars 2026, mais nous ne le savons toujours pas. Nous devrons le savoir après les vacances. Pourquoi devons-nous délibérer ? Parce que la composition du Conseil métropolitain, commune par commune, dépend de la population des communes. Un certain nombre de communes ont vu leur population évoluer à la hausse ou à la baisse, et cela peut entraîner une modification du nombre de conseillers métropolitains par Commune. Une répartition globale peut aussi s'opérer à plusieurs niveaux selon le choix des communes. Dans le premier tableau qui vous est joint, vous avez la répartition réglementaire. Elle est obligatoire. Si nous ne nous mettons pas d'accord sur le tableau suivant qui nous est proposé, elle sera obligatoirement retenue par le Préfet qui fixe la composition du Conseil métropolitain. La composition obligatoire est de 83 membres, dont 72 sont à la proportionnelle, en fonction du nombre d'habitants des communes, ce qui donne :

- deux pour Ballan-Miré,
- trois pour Chambray-lès-Tours,
- trois pour Fondettes,
- dix pour Joué-les-Tours,
- deux pour La Riche,
- un pour Luynes,
- un pour Notre-Dame-d'Oé,
- quatre pour Saint-Avertin,
- quatre pour Saint-Cyr-sur-Loire,
- quatre pour Saint-Pierre-des-Corps,
- 38 pour Tours,
- zéro pour toutes les autres communes, mais comme elles ont zéro à la

proportionnelle, la loi leur donne de droit un siège, ce qui fait que Berthenay, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Savonnières et Villandry ont un siège chacune.

Cela fait 72 à la proportionnelle et 11 forfaitaires, ce qui fait 83. La loi nous permet d'attribuer des sièges supplémentaires, dans la limite de 10 %, ce qui fait huit de plus, ce qui porterait le nombre à 91. Nous sommes à 87 aujourd'hui. Nous n'avons pas voulu aller au maximum. Après discussion en conférence des maires, nous avons trouvé un consensus, à l'unanimité, pour proposer que nous allions rester à 87 : ne pas rajouter de conseiller métropolitain supplémentaire, parce que 87, cela fait déjà une belle assemblée et donc attribuer quatre sièges supplémentaires. Trois communes avaient déjà un siège supplémentaire, notamment Luynes, La Riche et Notre-Dame-d'Oé. Elles en avaient déjà un dans le Conseil actuel, nous nous sommes donc mis d'accord pour leur laisser leur siège supplémentaire. Une commune en perd un d'office à cause de sa population qui a baissé. Il s'agit de Chanceaux-sur-Choisille. Ce quatrième siège supplémentaire pouvait, à la proportionnelle, être attribué à Chambray-lès-Tours, à Joué-les-Tours, à Saint-Cyr-sur-Loire et à Tours. Après des calculs de proportionnel, nous nous sommes mis d'accord pour l'attribuer à la Commune qui arrivait un petit peu en tête dans la répartition à la proportionnelle, qui est Saint-Cyr-sur-Loire. Cela fait qu'aucun changement n'a quasiment lieu, puisque Chanceaux-sur-Choisille perd un siège et Saint-Cyr-sur-Loire en gagne un dans cette répartition des 87 membres.

Il faut savoir qu'il s'agit d'une décision prise par les communes, le Conseil métropolitain ne vote pas. Cette décision est prise par les communes et elle est prise par une délibération que nous devons prendre avant le 31 août. Il s'agit d'un système de vote très particulier parce que cela est une majorité qualifiée : au global, la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres, représentant plus de la moitié de la population ou bien la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population. Cette majorité doit également inclure obligatoirement la commune la plus peuplée, c'est-à-dire la commune de Tours du fait que celle-ci a une population supérieure au quart de la population des communes membres. Il s'agit des majorités qualifiées. Je pense que j'en ai terminé de la présentation de ce projet de délibération. Il est simplement proposé d'attribuer quatre sièges supplémentaires par rapport à la représentation qui est obligatoire :

- un pour La Riche,
- un pour Luynes,
- un pour Notre-Dame-d'Oé,
- un pour Saint-Cyr-sur-Loire.

Souhaitez-vous la parole ? M. LAMY.

M. LAMY

Je vais vous dire, Monsieur le Maire, que la répartition de 87 sièges de conseillers métropolitains pour la prochaine mandature est à mes yeux un exercice de justice démocratique. Elle ne peut pas se résumer à cela pour moi, à un simple calcul technocratique. Elle envisage une vision de l'équilibre territorial, du rôle de chaque commune dans la dynamique métropolitaine et du respect dû à chaque population. Je voudrais parler de la commune de Chambray-lès-Tours en particulier aujourd'hui, parce qu'il faut rester vigilant,

je pense. Je vais commencer par ce qui me paraît juste dans cette répartition. L'attribution du siège supplémentaire de Saint-Cyr-sur-Loire me paraît globalement fondée. J'ai d'ailleurs fait les mêmes calculs que vous, peut-être pas vous... en tout cas, j'ai fait ces calculs-là. Celle qui était la plus sous-représentée en fonction du nombre d'habitants vis-à-vis du nombre de conseillers métropolitains était en effet Saint-Cyr-sur-Loire. Nous arrivons en deuxième position. Avec ses 16 766 habitants, elle ne disposait que de quatre sièges, alors qu'elle en mériterait 4,65. Il est difficile de couper les personnes en plusieurs. Le passage à cinq ramène sa représentation à un niveau quasiment équilibré. Ce choix est cohérent. Nous pouvons aussi constater que la Ville de Tours, avec ses 138 000 habitants, reste légèrement sous-représentée avec 38 sièges contre 40,35 en théorie. Vu le volume, elle représente quand même 44 % des sièges, ce qui permet de rester un acteur central des décisions métropolitaines, comme Joué-lès-Tours, d'ailleurs, qui logiquement devrait être à 11,2. Ils sont à dix, mais le poids politique reste important.

En revanche, je voudrais attirer votre attention au sujet de la situation de Chambray-lès-Tours, qui devient, dans ce schéma, l'une des communes les plus sous-représentées de la Métropole. Nous sommes 11 877 habitants et nous restons à trois sièges. En proportion, nous devrions disposer de 3,40 sièges sur les 87 totaux. Avec seulement trois sièges, nous ne représentons que 3,44 % du Conseil, alors que nous représentons 4 % de la population métropolitaine. Ce déséquilibre est d'autant plus regrettable, je pense, pour Chambray-lès-Tours, qui n'est pas une commune marginale. Nous hébergeons le plus grand centre commercial du territoire, avec plus de 300 enseignes, Chambray 2 et aussi Ma Petite Madelaine. Nous accueillons les deux pôles de santé d'envergure régionale, Trousseau, et nous voyons bien en ce moment les gros travaux à Trousseau, dont le nouvel hôpital de Trousseau et la clinique de Vinci. Nous comptons plus de 1 200 entreprises. Il existe presque autant d'habitants que de personnes qui travaillent à Chambray-lès-Tours, avec un rayonnement économique important, commercial et sanitaire, qui dépasse largement les frontières de la commune. Un seul siège était en jeu pour quatre communes, et Saint-Cyr-sur-Loire l'a obtenu. Chambray-lès-Tours, pourtant légitime, n'a pas été retenue pour cette attribution, je le comprends si nous parlons purement de proportionnel. Je ne remets pas en cause ce choix, mais je pose des questions. Pourquoi Chambray-lès-Tours reste-t-elle toujours un peu à l'écart de ce côté-là ? Malgré notre rôle structurant, nos équipements majeurs et notre poids démographique, d'autant plus que nous savons que nous sommes une commune qui ne fait qu'augmenter en habitation. Vous avez parlé de l'écoquartier de la Guignardière, mais n'oubliez pas aussi la Porte des Arts, etc. Il existait pourtant, à mon avis, une solution simple et équilibrée, puisque la loi permettait de monter jusqu'à 91 sièges. Porter le Conseil de 87 à 88 sièges en ajoutant un siège à Chambray-lès-Tours aurait permis de corriger cette sous-représentation sans déséquilibrer pour autant les autres. Les simulations le prouvent : avec un quatrième siège, Chambray-lès-Tours aurait été parfaitement alignée sur son poids démographique et l'équilibre général du Conseil s'en serait trouvé amélioré. Cela n'a pas été fait. Il s'agissait, pour moi, d'une occasion manquée. Je tiens alors aujourd'hui à affirmer que Chambray-lès-Tours ne demande pas plus qu'elle ne le mérite d'ailleurs, mais pas moins, en tout cas. Si de nouvelles marges d'ajustement s'ouvrent, Chambray-lès-Tours doit être la première à être considérée. Ce n'était pas une demande de privilèges, mais une demande de reconnaissance à la hauteur de

ce que nous représentons dans notre Métropole. Merci.

M. le Maire

Merci. Avez-vous d'autres demandes de parole ? Non, pas de demande de parole. Vous savez actuellement que nous sommes trois de la majorité, puisque cela se répartit à la proportionnelle. Du fait que nous avions le double de voix par rapport à la liste de l'opposition que vous conduisiez, nous avons eu les trois sièges, ce qui vous prive d'un siège au Conseil métropolitain. En plus, les élus de la majorité peuvent participer à toutes les commissions pour ceux qui sont volontaires, ce qui prive aussi l'opposition de participer aux commissions, et il en existe beaucoup. Il est vrai qu'à trois, il est parfois assez lourd de se répartir le travail, d'autant plus que nous sommes délégués dans plusieurs instances, parce qu'à part le Conseil métropolitain, il faut aussi considérer le Syndicat des mobilités, dont je suis vice-président, l'Établissement public foncier, le Syndicat Touraine Propre, l'ANVAL. Il existe plusieurs organismes, peut-être 15 à 20, pour lesquels nous appelons des volontaires. À Chambray-lès-Tours, nous ne sommes pas partout, nous ne pouvons pas être partout. Il existe tellement d'organismes qu'un manque de présence des élus métropolitains est constaté des fois dans ces organismes, ce qui fait que pour un certain nombre d'entre eux, nous n'avons pas le quorum. Au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle que je préside, qui est chargé de mettre en place le schéma de cohérence territoriale, le SCoT, qui est composé de la Métropole, mais également de la Communauté de communes du Val-de-Loire et de la Communauté de communes de l'Est Tourangeau, j'ai rarement le quorum au Conseil, au comité syndical. Nous sommes donc obligés de réaliser des réunions dans la semaine qui suit, sans quorum. Dans la Métropole pourtant, nous sommes 87, mais il existe quand même malgré tout des réunions qui sont chronophages, parce que je ne veux pas jeter la pierre aux collègues qui y sont, à commencer par les maires. Je le répète souvent, aux services de la Métropole qui nous sollicitent beaucoup, je leur ai dit : « Vous savez, à la base, je suis Maire de ma commune. Je ne suis pas que conseiller métropolitain, je ne suis pas que vice-président de la Métropole. À la base, je suis Maire de la commune, Didier VALLÉE est adjoint au Maire de la commune et Claudie HALLARD est conseillère municipale à la commune. Nous devons d'abord nous consacrer à notre commune. » Les services métropolitains ont parfois tendance à agir comme si nous n'étions que conseillers métropolitains, mais nous devons consacrer plus de temps à notre commune qu'à la Métropole pour bien travailler. Il est vrai que 87 fait une assemblée importante, une machine conséquente qui n'est pas évidente à gérer. Pour ceux qui y seront la prochaine fois, vous verrez bien, des progrès seront peut-être à apporter. Voilà ce que je peux vous dire. Il est vrai que j'aurais pu vous donner la consigne de ne pas voter cette délibération et de demander à ce que Chambray-lès-Tours ait le siège à la place de Saint-Cyr-sur-Loire, mais cela aurait fait un petit peu désordre dans l'esprit que nous avons à la Métropole qui est de la gérer en cogestion et de façon consensuelle. Il existe des sujets de désaccord, mais cela ne se termine pas par des clivages politiques. Cela se termine par la recherche d'un consensus. Cela ferait un petit peu désordre si nous votions dans notre intérêt particulier de la commune. Je retiens cependant votre proposition. Je pense qu'après, peut-être que dans un second temps, il serait souhaitable de faire évoluer les choses. Cela vous a-t-il donné envie de prendre la parole ? Non, pas davantage ? Je vais mettre cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cela vous fait cinq abstentions. Je vous remercie.

Adopté par 25 voix pour et 5 abstentions (M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERRY Patrick, M. ROLQUIN Michel et M. CHEVILLARD Jérôme).

FINANCES

3-Abrogation de la demande de fonds de concours Fonds Vert 2 auprès de Tours Métropole Val de Loire - Rénovation de la Ferme Marsin 2

M. le Maire

Passons donc à la délibération suivante qui est l'abrogation d'une demande que nous avons faite au titre du Fonds vert de la Métropole pour la rénovation du deuxième bâtiment de la Ferme Marsin en vue d'y loger la compagnie théâtrale, la TITE Compagnie. Cette année, le 5 mars, nous avons voté une demande d'un Fonds vert de 18 000 €. Nous avons fait les travaux nous-mêmes. Je vous propose que nous les mettions dans une autre opération bien entendu pour ne pas perdre ces crédits liés au Fonds vert de la Métropole. Telle est la délibération suivante, mais avant cela, il nous faut voter l'abrogation de la première délibération du mois de mars. Cela appelle-t-il à des questions de votre part ? Non ? Je vais donc le mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

4- Demande de Fonds vert 2 auprès de Tours métropole Val de Loire – Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC)

M. le Maire

Nous demandons à la Métropole l'affectation du Fonds vert. Il s'agit de 18 000 € plus, ce pourquoi nous pouvons également solliciter la Métropole cette année, en 2025, parce que les 18 000 € étaient au titre de l'année d'avant, pour le mettre dans un gros projet qui est la mise en place d'une gestion technique centralisée de toutes nos installations de chauffage. Le coût de l'opération est de 218 702 €. Le Fonds vert de la Métropole pourrait nous apporter 48 %, c'est-à-dire 104 977 €. Il resterait un autofinancement pour la commune de 113 725 €. Vous avez vu cela en commission des finances l'autre jour. La directrice des services techniques est venue nous en parler. Jean-Michel COUILLANDEAU connaît bien le sujet, car il s'en est aussi occupé. Le décret tertiaire qui est une mesure gouvernementale nous oblige à suivre les consommations de tous nos bâtiments municipaux. Un autre décret du 20 juillet 2020 qui s'appelle Building Automation and Control System, excusez-moi pour l'accent, nous impose de mettre en place un système de contrôle et de pilotage des bâtiments tertiaires dont la puissance de chauffage est supérieure à 290 kWh. Cette gestion technique centralisée nous permettra :

- de disposer d'un suivi central,
- de gérer en temps réel les consignes liées au niveau des températures, des programmations horaires,
- de voir tous les défauts en temps réel,
- de réaliser des économies, ce qui est le but du jeu.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'y affecter le Fonds vert métropolitain. Cela appelle-t-il à des questions ? Oui, Monsieur LAMY.

M. LAMY

Il est vrai que nous l'avons vu en commission d'appel d'offres depuis bien longtemps déjà. Je crois que cela rentrait aussi dans le numéro 2 ou 3, je ne

sais plus comment nous l'appelons, quand nous avons fait l'analyse des énergies, je crois. Il ne s'agit évidemment pas d'une dépense. Il s'agit déjà d'une économie, même si cela nous coûte un peu d'argent à la fin. Si cela fait autant que le particulier peut le découvrir quand il met un thermostat chez lui et qu'il pilote correctement son chauffage, cela est évidemment quelque chose qu'il faut accomplir et peut-être même qui aurait dû être fait avant, mais en tout cas, c'est fait. Si en plus nous avons le Fonds vert de la Métropole, nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette solution-là. Je ne me souviens plus du montant de l'énergie, des dépenses d'énergie à Chambray-lès-Tours pour l'année 2024, mais je croyais que nous parlions de 10 ou 12 % d'économie d'énergie, peut-être avec ce système-là ou peut-être pas tant que cela. Nous verrons, en tout cas, ce sera vite rentabilisé. Cela fait partie des choses où, évidemment, il faut y aller. Nous sommes tout à fait d'accord concernant ce sujet.

M. le Maire — Je ne sais plus à combien nous sommes, mais nous devons être au moins à 500 000 ou 600 000 € de dépenses d'énergie pour le budget annuel de la commune répartie entre le gaz et l'électricité. Tu as la parole, Véronique.

Mme DUGUET — Merci, Monsieur le Maire. Au-delà aussi des économies, cela nous permet aussi d'anticiper et d'être réactifs par rapport à nos bâtiments et aux pannes que nous pouvons voir de façon occasionnelle ou autre.

M. le Maire — Cela devrait nous permettre aussi d'effectuer un vrai PPI d'investissement pour réaliser des économies d'énergie. Il s'agira de l'enjeu du prochain mandat. C'est vrai. Je ne dis pas que nous ne le faisons pas là. Pour preuve, la salle Yves Renault, 3 millions d'euros d'investissement vont être réalisés à partir de la fin de l'année, mais cela va être surtout pour deux ans, l'année 2026 et l'année 2027. L'opération de réhabilitation de la salle Yves Renault est principalement du thermique. Le but est de réduire la facture d'énergie de la salle Yves Renault de 70 %. Nous avons mis le paquet dans les travaux, notamment la réfection complète de la couverture de la toiture et la réfection complète des murs avec un bardage et de l'isolation. Il faudra continuer avec la réfection du gymnase Danguillaume en particulier, qui est avec la piscine, les plus gros consommateurs.

Nous avons un autre sujet qui n'a pas été traité, sauf de façon un peu marginale, parce que nous avons fait du double vitrage. Il s'agit des écoles. Nous nous rendons compte que le gouvernement avait mis en place un plan de soutien aux réfections des écoles à travers le fameux Fonds vert qui, malheureusement, au budget de l'année 2025, a été réduit de moitié pour toute la France. Nous avons créé pour cette raison un Fonds vert métropolitain de 5 millions d'euros à la Métropole et nous avons créé un deuxième Fonds vert métropolitain de 5 millions d'euros. En plus, le Fonds vert de l'État était bien, mais les critères étaient tellement complexes que pour rentrer dans les cases, il fallait constituer des dossiers. Cela prenait beaucoup de temps aux communes et il existait tellement de critères que tous les projets ne pouvaient pas rentrer. Je reviens sur les écoles. Il s'agit d'investissements énormes, mais quand nous voyons ce qui se passe avec le réchauffement climatique, nous n'aurons pas le choix. Cela est pareil, donc cela va être de l'isolation par l'extérieur, de la réfection des toitures et des couvertures. Il n'existe pas tellement d'autres solutions en plus du double vitrage, voire du triple vitrage, parce que nous ne pouvons pas mettre la climatisation partout. Cela n'a pas

de sens et n'est pas du tout écologique. Mais, il en faudra peut-être, comme nous l'avons fait à la médiathèque, comme les EHPAD ont été obligés de l'élaborer après la canicule de 2003, une salle minimum climatisée dans chaque EHPAD. Nous avons une salle qui est climatisée à la médiathèque, peut-être qu'il faudra que la salle du Conseil soit climatisée pour pouvoir accueillir les personnes si un jour une canicule dure avec le réchauffement climatique. Excusez-moi d'avoir fait cette digression, mais la gestion technique centralisée nous permettra aussi de suivre les coûts bâtiment par bâtiment, ce que nous avons aujourd'hui en étudiant les factures. Je vais mettre au vote cette délibération si vous n'avez pas d'autres questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

5– Modification du tableau des emplois

M. le Maire

Les modifications du tableau des emplois sont simples et concernent les promotions de grade :

- un poste d'adjoint technique de deuxième classe en adjoint technique principal de première classe,
- un poste de technicien principal de deuxième classe en technicien principal de première classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en poste d'adjoint administratif principal de première classe,
- la transformation de deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe en adjoint technique.

Il s'agit uniquement de promotions. Comme deux agents qui sont chacun adjoint technique principal de deuxième classe partent en retraite à la fin de l'année, nous transformons leur poste pour pouvoir recruter à leur place des adjoints techniques tout court. Ils bénéficieront à leur tour plus tard de ces fameuses promotions de grade, qu'ils obtiennent à l'ancienneté. Je ne peux pas vous donner les noms, mais vous connaissez ces agents, parce qu'ils ont tous une certaine ancienneté. J'imagine que vous n'avez pas de question particulière, donc je vais le mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

POLE JEUNESSE ET SPORTS

6-Actualisation du Projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs péri et extrascolaires

M. le Maire

Claudie, je te donne la parole pour l'actualisation du projet éducatif des accueils collectifs de mineurs, péri et extrascolaires.

Mme HALLARD

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, je vous rappelle que les accueils collectifs de mineurs, les ACM, anciennement nommés accueils de loisirs, sont donc régis par le Code de l'action sociale et des familles dans sa

partie réglementaire. Le projet éducatif est en partie défini par les articles susnommés. La Ville de Chambray-lès-Tours se positionne comme l'un des acteurs de l'éducation des enfants et des jeunes en complémentarité avec la famille et l'école. Tous les accueils de loisirs font l'objet d'une déclaration aux services de l'État. Cette déclaration est accompagnée du projet éducatif de l'organisateur. Tenant compte de l'évolution des besoins des familles, il convient donc aujourd'hui d'actualiser le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs, péri et extrascolaires de la Ville. Nous vous avons joint le projet éducatif, mais je ne sais pas si vous avez pris le temps de le lire. Sinon, je ferai une interrogation pour vérifier. Je voulais vous dire quelques mots parce qu'il est quand même assez épais. Concernant les besoins, nous avons effectivement vu et nous en avons souvent parlé, une augmentation de la demande des familles est constatée, ce qui a augmenté nos effectifs. Ce projet éducatif concerne ce que nous appelons le périscolaire, donc, avant l'école, pendant la pause méridienne et après l'école. Cela considère aussi les mercredis et aussi toutes les vacances. Nous avons organisé la pause méridienne. Vous vous souvenez, le 3 octobre 2024, nous avons délibéré par rapport au PEDT qui avait été présenté par Véronique. Nous avons allongé la pause méridienne. Cette année, nous l'avons organisé sous forme d'atelier, puis, nous nous sommes rendu compte que cela ne fonctionnait pas forcément.

Pour la rentrée de septembre donc, nous allons plutôt organiser cela sous forme d'espace de temps calme. Un projet va d'ailleurs commencer à Paul Louis Courier au niveau des cours parce que nous nous sommes rendu compte que pour les ateliers, quand un animateur était absent, cela désorganisait complètement la pause méridienne. Toujours au niveau du service de l'animation, une réorganisation du service est réalisée. Nous avons développé l'accueil des enfants porteurs de handicap et à ce sujet, je pense que vous le savez, mais nous avons mis des moyens supplémentaires, notamment à Jean Moulin pour accueillir un enfant porteur d'un handicap du spectre de l'autisme, parce que les animateurs étaient vraiment en très grande difficulté. Ces animateurs ont d'ailleurs reçu des formations par rapport au handicap. Nous avons investi aussi avec du matériel. Nous avons des tentes et des objets. Nous avons développé l'accompagnement à la scolarité. Vous le savez, nous avons fait le bilan. Nous avons fait cette année des ateliers lecture CP. À la base, les enseignants choisissaient les enfants, mais aussi des familles volontaires. Je pense franchement que nous pouvons nous féliciter pour cet atelier qui s'est fait dans toutes les écoles CP de Chambray-lès-Tours. Les enfants, je suis allé les voir, sont vraiment volontaires. Cela était pourtant de 16 h 30 à 18 h et se passait le mardi, pris en charge par, évidemment, un professeur volontaire. Les enfants ont au moins gagné au niveau de la confiance et de l'image qu'ils pouvaient garder pour eux et puis, surtout concernant le fait d'être accompagnés à la lecture, qui est quand même le premier pas de l'apprentissage. Nous avons développé autre chose. Nous avons fait le bilan tout à l'heure. Je trouve que les ateliers philosophiques sont vraiment une superbe initiative. Cette année, nous avons mis cela en place à Paul-Louis Courier, parce que vous savez que nous avons une ambiance un peu compliquée par rapport aux enfants qui ne se respectaient pas forcément. Une jeune femme a proposé des ateliers du CE1 au CM2 pour la pause méridienne. Cela durait 45 minutes. Pour l'atelier philosophique, elle prenait comme support, par exemple, des histoires au sujet de la violence. Les enfants, dans un premier temps, ne parlent que de la violence physique, mais elle les fait

réfléchir. Nous pouvons aussi manifester une violence verbale et une violence psychologique. Nous comptons développer ce projet encore l'an prochain. Nous nous sommes rendu compte que du CE1 au CM2, cela n'était peut-être pas pertinent et qu'il fallait mieux viser les CE1 et CE2. Cela nous permettrait de développer ces ateliers pour nos trois écoles. Voilà en ce qui concerne le projet éducatif.

Autre pan de ce projet éducatif, vous savez que nous accueillons des stagiaires. Cet été, nous allons accueillir en tout quatre stagiaires pour notre centre de loisirs, donc deux en juillet et puis deux en août. Il s'agit de jeunes chambraisiens. Cela leur permet d'effectuer un stage pratique pour le BAFA et cela nous permet de disposer de jeunes qui seront diplômés, parce que la difficulté que nous avons est toujours de trouver des personnes diplômées. Je voulais vous donner quand même quelques exemples, parce qu'il est vrai que nous lisons des choses en général, mais cela me paraissait important.

Vu le projet éducatif,

Vu l'avis de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 5 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires de la Ville, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'actualisation du projet éducatif des accueils collectifs de mineurs, péri et extrascolaires de la Ville ;
- précise que le projet éducatif est en cohérence avec le projet éducatif de territoire voté par le Conseil municipal du 3 octobre 2024.

M. le Maire

Merci beaucoup, Claudie pour ce travail avec l'équipe municipale et les services municipaux, bien entendu. Avez-vous peut-être des questions, mes chers collègues ? Je tiens à vraiment souligner le travail important qui est effectué par nos élus, avec Véronique DUGUET, mais également d'autres, et les services municipaux, pour améliorer notre projet éducatif pour qu'il colle le plus aux besoins des enfants. Je peux vous assurer que les évolutions sont notables. Nous sommes un certain nombre à disposer d'un recul d'ancienneté ici. À une époque, nous étions plus pour l'aide aux devoirs et maintenant, nous sommes vraiment pour l'éducation pure. Le projet éducatif n'est pas uniquement tourné vers l'éducation des enfants, mais nous nous tournons aujourd'hui maintenant vers l'éducation liée à la parentalité. Nous avons, parmi les initiatives qui ont été prises, des initiatives qui réunissent parents et enfants, parce que cela est devenu nécessaire. Il s'agit d'excellentes initiatives. Nous avons recruté une éducatrice spécialisée pour la parentalité, qui est rattachée au CCAS, avec Jacques CHANDENIER. Nos animateurs et nos responsables de services municipaux sont également formés à cela, pour tout ce qui concerne le périscolaire. Il s'agit donc d'un gros travail. Nous essayons de coller aux besoins qui nous rattrapent parfois. Nous nous trouvons parfois un peu démunis. Nous travaillons heureusement en très bonne intelligence avec le service d'inspection de l'Education nationale. Nous avons des directeurs d'école qui sont solides, heureusement parce que nous avons parfois des situations assez difficiles à gérer. Il faut soutenir les directeurs d'école et les professeurs des écoles parce qu'ils se trouvent parfois confrontés à des situations assez compliquées. Nous essayons de le réaliser parce que le projet éducatif signifie aussi se serrer les coudes, s'alerter, partager les problèmes, essayer d'être le plus réactif, ne pas se lamenter, mais agir vite,

pour essayer ensemble de trouver les meilleures solutions pour répondre aux problématiques que nous rencontrons. Bien entendu, ce que je vous dis correspond à des problèmes, mais il existe aussi, après, tous les aspects positifs : l'accompagnement des enfants dans leur parcours, comme nous l'avons fait à l'époque où nous avions les TAP. L'un de mes plus grands regrets est sûrement que l'an dernier, nous étions contraints de supprimer les temps d'activité périscolaire. Nous étions très fiers et heureux d'avoir mis cela en place à Chambray-lès-Tours, parce que nous avions joué le jeu. Des élus et des maires n'avaient pas accepté, parce que cela leur était imposé. Nous avions vraiment joué le jeu. Nous étions les derniers dans la Métropole à tenir bon, puis nous avons supprimé cela. Encore une fois, vous avez vu, nous nous reposons la question des rythmes scolaires, et notamment à l'occasion de la canicule. Comment garantir que les enfants soient davantage à l'école le matin et moins l'après-midi ? Nous n'avions qu'à laisser les TAP. Nous n'avions qu'à laisser la semaine de quatre jours et demi. Nous savons très bien quelles sont les solutions. Nous les avons toutes testées. Il s'agit du stop and go permanent en France pour les rythmes scolaires et pour beaucoup de choses, et non pas seulement que MaPrimeRénov, mais aussi pour les rythmes scolaires.

Nous savons très bien quelles sont les solutions, comme davantage d'école le matin et raccourcir la durée des vacances. Nous apprenons mieux le matin. On m'a toujours dit qu'on apprenait mieux le matin. Vous-même, vous vous en souvenez quand vous étiez à l'école. Nous apprenons mieux le matin qu'à 15 ou 16 h de l'après-midi. Il s'agit de bon sens. Nous avons essayé d'accomplir cela. Chambray-lès-Tours a essayé d'accompagner tout ce projet éducatif avec entre autres, l'orchestre à l'école, le théâtre à l'école avec la TITE Compagnie... Il y a plein de choses positives que tu n'as pas évoquées Claudie, mais il faut quand même se les remémorer parce qu'aujourd'hui, nous pensons aux nouvelles problématiques liées à la parentalité auxquelles nous sommes confrontés. Il ne faut pas les sous-estimer. Nous avons après tout ce qui est positif, comme l'accompagnement de la créativité de l'enfant et la découverte de la culture. Ces choses sont précieuses dans le projet éducatif qui est travaillé par les élus avec les services municipaux, sans compter après tout ce que nous faisons autour de la Ferme Maraîchère avec des ateliers de découverte. Nous avons la nutrition, l'alimentation et la santé. Il est important pour les enfants de découvrir la nature dès le plus jeune âge. Voilà, excusez-moi encore d'avoir été un petit peu long. Cela a donné à Madame CHAMPIGNY l'envie de poser une question.

Mme CHAMPIGNY — Oui, je voulais dire que cela était très bien : cette organisation, la parentalité, bien que j'ai posé un petit point d'interrogation au CCAS. Je voulais dire qu'il ne faut pas oublier que maintenant, pour nos jeunes, il manque l'acquisition des fondamentaux, c'est-à-dire tout simplement savoir lire, écrire et compter. Je pense qu'il ne faudrait pas oublier que cet accompagnement est indispensable. Je ne sais pas si cela a été supprimé ou pas. Je pense que oui. Il s'agit vraiment de la base de tout. L'éveil est très bien, mais l'apprentissage des fondamentaux, à mon avis, est quelque part délaissé.

M. le Maire — Oui, mais le champ de notre projet éducatif n'est pas sur les savoirs fondamentaux, puisque c'est tout ce qui est de l'ordre du périscolaire. Les savoirs fondamentaux sont le champ des enseignants et de l'Éducation nationale. Nous intervenons dans l'environnement scolaire. Nous nous sommes bien compris, Madame CHAMPIGNY.

Mme CHAMPIGNY — Je voulais ajouter que l'aide aux devoirs, qui se fait dans certaines communes et notamment dans le privé, me paraît être quelque chose d'indispensable. Je ne mets pas les deux en opposition, je dis qu'il ne faut pas oublier l'un par rapport à l'autre.

M. le Maire — Nous le faisons aussi. Nous l'avons même remis en place sous une nouvelle forme à la rentrée justement, l'aide aux devoirs pour les enfants en difficulté, en liant cela à des actions par rapport à la parentalité, parce que souvent, malheureusement, les deux sont liés. Avez-vous d'autres remarques ? Je vais mettre cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

PROPRETÉ URBAINE

7 -Tri hors foyer – Convention de groupement avec Tours Métropole Val de Loire

M. le Maire — Maintenant, je vais donner la parole à Thibaut BEAN pour un groupement de commandes concernant la propreté.

M. BEAN — Je vous informe que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cet axe majeur impose aux collectivités et aux EPCI de généraliser les poubelles de tri, les emballages dans l'espace public. Dans ce cadre, à partir de 2025, les poubelles de tri devront être déployées dans le domaine public, parcs, rues et places. Ces espaces seront ainsi équipés de poubelles permettant aux usagers de trier leurs déchets, même en dehors de chez eux, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage des différents flux de déchets. Dans ce cadre, Citeo souhaite accompagner la Métropole, les communes et leurs groupements compétents en participant aux dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des territoires. Pour ce faire, Tour Métropole Val-de-Loire s'est portée candidate pour l'appel à projets relatif au déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer pour son compte et celui de ses communes membres volontaires. Étant lauréate de l'appel à projets hors foyer, pour lequel elle a répondu selon deux phases et afin de définir les modalités de ce groupement, une convention de groupement doit être établie entre les membres, à savoir Tours Métropole Val-de-Loire et les communes de Tours, Joué-les-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, La Riche, Ballan-Miré, Luynes, Rochecorbon, Mettray, Saint-Étienne-de-Chigny, Villandry, Druye et Berthenay. Tours Métropole Val-de-Loire est désignée comme responsable du groupement et s'engage :

- à signer et à notifier à ses membres le contrat hors foyer de Citeo,
- à acheter et à implanter des équipements relevant de sa compétence, cash-back et conteneurs de collecte,
- à garantir la bonne exécution du contrat hors foyer,
- à piloter et à recevoir la stratégie de communication,
- à recevoir et à répartir entre les membres du groupement les financements perçus de Citeo au titre de l'appel à projets hors foyer *au*

prorata des équipements installés par les communes membres du groupement dans leur territoire.

Les communes s'engagent à acquérir les équipements nécessaires à leurs besoins. Les aides pour les dispositifs mis en place n'interviendront qu'*a* posteriori. Les aides prévues porteront sur les équipements mis en place dans les deux années à compter de la date à laquelle le groupement était lauréat et selon le barème défini par Citeo. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballage dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues à l'article du Code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission transition écologique en date du 9 octobre 2024, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention de groupement valant mandat annexé à la présente délibération relative à la collecte pour recycler les déchets d'emballage ménager issus de la consommation hors foyer dans le cadre de l'appel à projets lancé par Citeo, applicable à compter de la date de la signature jusqu'au 31 décembre 2027, désignant Tours Métropole comme responsable du groupement chargé notamment :
  - de signer et de notifier à ses membres le contrat hors foyer de Citeo,
  - d'acheter et d'implanter les équipements relevant de sa compétence,
  - de garantir la bonne exécution du contrat hors foyer,
  - de piloter et de recevoir la stratégie de communication,
  - de recevoir et de répartir entre les membres du groupement le financement perçu par Citeo au titre d'appel à projets hors foyer au prorata des équipements installés dans les communes membres du groupement dans leur territoire,
- autorise Monsieur le Maire et son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

M. le Maire — Merci, Thibault. Vous pouvez maintenant poser toutes les questions que vous voulez à Thibault à ce sujet. N'hésitez pas.

M. VALLÉE — Je vais intervenir concernant ce sujet, mais pas par rapport à Thibault ou à l'adjoint en charge de cette fonction. Nous constatons de plus en plus d'incivilités aux abords des points d'apport volontaire. Il faudra dans l'avenir quand même réfléchir si c'est la bonne solution - point d'interrogation - ou alors, il faudra sanctionner. La Maire de Strasbourg sanctionne de façon très importante les incivilités. Cela sera peut-être la solution, parce que nous assistons de plus en plus à des dépôts à ces points d'apport volontaire où il ne s'agit même pas de déchetteries parce que cela n'est pas trié. Autant au niveau

de l'esthétique urbaine que de l'éducation de nos citoyens, ce sujet doit être pris en compte au sein de la Commune, mais aussi au sein de la Métropole. Nous constatons aussi de gros soucis pour certaines filières de recyclage. Pensez aux difficultés du recyclage des vêtements. J'ai été trop long, Jacques, faut-il que je m'arrête ? Merci, Jacques, d'habitude, tu utilises le vibreur. Voilà, je m'arrête. En tout cas, il s'agit de la vigilance de tous et puis n'oubliez pas non plus de signaler à Thibault. Je l'ai déjà fait plusieurs fois, mais lorsque vous remarquez un point comme cela où les incivilités fleurissent, plus nous réagissons vite, moins effectivement les incivilités grossissent.

M. le Maire — Merci, Didier. Nous avons du pain sur la planche.

M. LE SOURNE — Oui, je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire Didier. Quand nous constatons des incivilités qui se mettent en place, il faut réagir vite, mais il faut aussi que la Métropole réagisse vite, parce que souvent, nous sommes réactifs. Nous appelons la Métropole. Je suis peut-être un peu excessif, mais pas trop. Je pense à l'allée de la Petite Branchoire où nous nous retrouvons avec des détritus qui sont autour de ces points d'apport volontaire pendant 10 ou 15 jours après. Je pense même aux habitants du quartier. Des fois, cela n'est pas neutre non plus. La facilité est de déposer ce dont on a envie de se débarrasser. Nous avons quand même, je rappelle, une déchetterie qui est très proche. Nous avons cette chance, alors que certains habitants dans d'autres communes ont plusieurs dizaines de kilomètres à parcourir. Nous avons tout à côté. Je compare souvent cela aux personnes qui ne respectent pas la sécurité routière et les panneaux. Cela est pareil. Nous sommes dans une époque où le respect des règles est compliqué. Comme pour la sécurité, il faut tous les jours rabâcher pour que cela rentre. Merci.

M. le Maire — Puisque nous enchaînons les réflexions, je pense qu'à l'avenir, il faudra se poser la question du respect du principe de subsidiarité. Nous en parlons souvent quand nous parlons de l'Europe et des nations. Le principe de subsidiarité est de ne pas confier à un échelon supérieur ce qu'on est capable de réaliser mieux soi-même à l'échelon inférieur. Par exemple, la propreté, nous la confions à la Métropole à condition que nous soyons certains qu'ils fassent mieux les choses que nous. Sinon, nous la gardons. Il y a beaucoup de choses que nous faisons bien mieux dans les communes qu'à l'échelon de la Métropole, notamment tout ce qui a trait aux services de proximité. Un service de proximité se fait mieux à proximité et vouloir donner à la Métropole comme dans le cas de façon obligatoire lorsque nous avons créé la Métropole au 1er janvier 2017, l'entretien de la voirie et des espaces verts attenants à la voirie, nous avons bien vu que cela posait des problèmes. Les solutions existent, mais il faudrait que la Métropole subdélègue, comme cela a d'ailleurs été fait pour l'instruction des sols, parce que l'urbanisme est une compétence de la Métropole depuis le 1er janvier 2017, mais la Métropole a subdélégué aux communes qui le souhaitent. Nous avons adhéré au service commun l'an dernier après y avoir beaucoup réfléchi. Il faut faire très attention quand nous confions à des organismes comme la Métropole des services de proximité. Il faut vraiment y réfléchir à deux fois. La propreté est bien un service qui doit rester de proximité. Pour être très réactif, il faut que ce soit des agents municipaux à la base. Sinon, quand nous avons un service extérieur, forcément qui n'est pas sur place en permanence, quand nous l'appelons, il n'est pas toujours disponible, il est autre part et forcément, l'un finit toujours par attendre. C'est ce qui se passe avec le service propreté de la Métropole. Depuis

qu'il a été créé, cela a toujours été le cas. Je vous le dis. Monsieur LAMY.

M. LAMY — Puisque tout le monde rebondit, je vais rebondir. J'ai deux petites questions. Ma première question est par rapport aux points d'apport volontaire, celui qui est le long de l'avenue Morse, qui redonne sur l'avenue de la Nationale 10, où nous avons ces magnifiques trous qui ont été faits, puis la ligne qui est au-dessus. Nous attendons toujours depuis 5 ou 10 ans, enfin depuis 2 ou 3 ans. Peut-être qu'à un moment ou un autre, il serait pas mal de poser les conditions pour que nous en finissions avec cette déchetterie ambulante à cet endroit qui n'est vraiment pas très beau.

M. le Maire — Je vous propose de mettre au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

INFO

8–Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire — Nous avons en annexe les décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que m'a donnée le Conseil municipal. Vous avez la liste. Nous n'avons pas reçu de questions diverses.

M. LAMY — Par rapport à vos décisions justement, j'ai deux ou trois petites précisions. Première chose, je vois que le lot 2 pour la décision concernant les modulaires pour le périscolaire, nous sommes à 530 000 €. Nous sommes limite pour les appels d'offres réels. Cela ne va pas passer en commission d'appel d'offres pour des montants à 530 000 ? Nous sommes peut-être limite en dessous.

M. le Maire — Nous sommes sûrement en dessous.

M. LAMY — Comme je ne faisais pas partie de la commission, je vous pose la question.

M. le Maire — Lors de l'appel d'offres, nous n'avions pas eu besoin de réunir la commission.

M. LAMY — Nous devons être, à mon avis, pas très loin du...

M. le Maire — Je ne sais plus, je n'ai plus les chiffres en tête, mais je peux vous assurer que si nous n'avions pas été dans les clous, Christine B. que vous connaissez nous aurait obligatoirement alertés.

M. LAMY — Elle aurait tapé sur les doigts et elle aurait eu raison. Par rapport à la rénovation de la maison des jeunes, j'ai l'impression que de nombreux lots sont non pourvus. Que va-t-il se passer ? Sont-ils relancés ?

Monsieur COUILLANDEAU — Ils sont en cours d'appel d'offres, mais cela ne nous arrête pas, puisqu'actuellement les entreprises commencent à déposer tout ce qui est à l'intérieur. Nous avons à peu près trois semaines de consultation à analyser et normalement, cela devrait bien se passer.

M. LAMY — Qu'est-ce qui fera que d'un seul coup, des réponses arriveront alors que

15 jours avant, nous n'en avions pas ?

Monsieur COUILLANDEAU — Parce que nous faisons du sourcing auprès des entreprises. Nous les relançons et nous faisons un peu de publicité.

M. le Maire — Bien, merci. Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 2 octobre à 20 h. Avant de clôturer la séance, je voulais remercier le public qui est venu nombreux ce soir, puisque par rapport à la fois précédente, vous êtes en augmentation de 400 %. Cela est une augmentation notable de la participation des Chambraisiens, donc soyez-en remerciés. En plus, nous avons la parité, me dit Muriel RIOLET. Bonne soirée et bel été à toutes et à tous. Nous nous revoyons pour le 14 juillet.

Prend acte

Fin du Conseil à 20h57.

Le Secrétaire,

Didier VALLÉE

Le Maire,

Christian GATARD